



Communiqué de presse

Vitry-sur-Seine, le 14 mars 2022

Zéro expulsion en 2022 !

La date du 1^{er} avril arrive avec son lot d'expulsions ! Nous devons toutes et tous revendiquer qu'il y ait zéro expulsion en 2022 ! C'est pourquoi, la Fédération CNL du Val-de-Marne interpelle l'ensemble des maires du département afin d'empêcher toute mise à la rue après la fin de la trêve hivernale !

La crise pandémique que nous avons vécue a été terrible pour des milliers de familles. Si les conséquences sont encore présentes pour beaucoup d'entre elles, elle a aussi fragilisé et précarisé de manière plus forte certaines d'entre elles. La Cour de Comptes ne s'y est pas trompée en affirmant que le RSA, dont la vocation est la reprise d'activité, a surtout permis à beaucoup de ménages de ne pas sombrer dans la très grande pauvreté.

Cela est encore plus prégnant avec les énergies dont la fin de la crise a provoqué des fortes demandes internationales, rendant ainsi l'électricité ou le gaz toujours plus chers. Et la guerre actuelle en Ukraine qui entraîne des répercussions sérieuses sur les échanges des énergies provoquant une flambée des prix. Cela explique la mise en place d'un bouclier tarifaire mais cela n'est pas suffisant.

Et, cela conjugué à une baisse des aides au logement, à des salaires qui stagnent et un pouvoir d'achat tronqué des hausses sur les biens de première nécessité font que cette année encore, des familles ne peuvent pas payer leurs loyers. Cela engendre des dettes et des procédures d'expulsions.

Cette année va être encore dramatique pour un nombre croissant de personnes. On prévoit en France plusieurs dizaines de milliers d'expulsions ; combien dans le Val-de-Marne ?

Dans ce contexte, l'expulsion n'est pas une solution mais un facteur aggravant de la crise. C'est une procédure indigne et inefficace. Indigne, car on ne peut résoudre des situations sociales causées par des pertes d'emplois, des accidents de la vie, etc. Inefficace, car cela revient plus cher à la collectivité de loger en hôtel une famille expulsée que de la maintenir dans le logement.

La Fédération CNL du Val-de-Marne interpelle l'ensemble des maires du département afin de proposer au vote, sur leur commune, une délibération de leur conseil municipal sur un arrêté d'anti- « mise à la rue ». Dans le contexte actuel, c'est une démarche citoyenne qui est nôtre contre cette volonté délétère et négative de l'expulsion.

Cette revendication, applicable rapidement, permet de répondre à la détresse immédiate des familles. Au-delà, il faut rendre effective une véritable sécurisation du parcours locatif à travers une sécurité sociale du logement. Cette dernière sera le bouclier social autant des bailleurs que des locataires.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président 06 13 23 40 81